

Convocation du 2 Septembre 2021 adressée individuellement à tous les conseillers municipaux pour le 9 Septembre 2021.

SEANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt un, le 9 Septembre à 20 heures 00, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la commune de THIMORY, exceptionnellement réuni dans la salle polyvalente pour respecter la distanciation en raison des mesures sanitaires à appliquer pour faire face à l'épidémie COVID-19,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GOISET Magali, FAYARD Marie-Claire, BOURGEOIS Michel, FAUCONNIER Claire, ~~BISSONNET Michaël~~, BOURGEOIS Nathalie, PLAT Sébastien, ~~DESTERNE Marion~~, ~~PROCHASSON Marine~~, CUNIN Quentin, PROCHASSON Benoit, SONVEAU Guillaume, VENON Matthieu.

Absents excusés : Mmes et Mrs Michaël BISSONNET donne pouvoir à Magali GOISET, Marion DESTERNE donne pouvoir à Magali GOISET, Marine PROCHASSON donne pouvoir à Claire FAUCONNIER.

Ordre du jour

- Nomination de membres dans les Commissions et Syndicat
- Suppression du Poste d'Adjoint Technique/Modification du Tableau des Effectifs
- Création d'une Régie d'Avances « Menues Dépenses »
- Décision modificative 2021-02 sur le Budget Assainissement
- Questions diverses

Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme le Maire sollicite l'avis de l'assemblée pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Décision modificative 2021-02 sur le Budget Communal
- Organisation d'un spectacle/Demande de subvention au Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes

L'assemblée valide cet ajout.

30-2021 Nomination de membres dans les Commissions et Syndicat

Suite à la démission de Mr Patrick CHIFFLET, Conseiller Municipal, il y a lieu de nommer de nouveaux membres afin de représenter la Commune auprès des instances intercommunales et commissions communales.

Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire

Nomination d'un 2^{ème} Titulaire

Mme Nathalie BOURGEOIS propose sa candidature.

A.D.M.R et Handicap

Nomination d'un 2^{ème} Titulaire

Mr Michel BOURGEOIS propose sa candidature.

Commission d'Appel d'Offres
Nomination d'un 3^{ème} Titulaire

Mr Michel BOURGEOIS 3^{ème} suppléant propose sa candidature pour le poste de 3^{ème} Titulaire
Mme Nathalie BOURGEOIS propose sa candidature pour le poste de 3^{ème} suppléant

A l'unanimité des membres présents, le Conseil :

- Valide ces nominations
- Charge Mme le Maire d'en informer les différentes instances.

31-2021 Suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial/Modification du Tableau des Effectifs

Mme le Maire informe l'assemblée que suite à la création du poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe par délibération n°11-2021 dans le cadre des avancements de grade des agents et de la nomination intervenue au 1^{er} Septembre 2021, il y a lieu de supprimer l'ancien poste.

Le nouveau tableau des effectifs est donc mis à jour à cette même date.

Par 13 Voix Pour, le Conseil :

- Valide la suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial
- Approuve la modification du Tableau des Effectifs tel que présenté ci-dessous.

Cadre d'emploi	Cat.	Effectif au 09/09/2021	Etat du poste	Durée hebdomadaire
Filière Administrative				
Rédacteur Principal 1 ^{ère} Classe	B	1	Pourvu	35 heures
Adjoint administratif Intercommunal	C	1	Pourvu	13 heures
Filière Technique				
Adjoint Tech. Ppal 1 ^{ère} Classe	C	1	Pourvu	5 heures
Adjoint Tech. Ppal 2 ^{ème} Classe	C	1	Pourvu	35 heures
Adjoint Technique 2 ^{ème} Classe	C	1	Pourvu	35 heures

32-2021 Création d'une Régie d'Avances « Menues Dépenses »

Mme le Maire,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 2 Septembre 2021,
Vu la décision du Conseil Municipal (13 Voix Pour)

Article 1 : Il est institué une Régie d'Avances « Menues Dépenses » auprès de la Mairie de THIMORY.

Article 2 : Cette régie est installée à la Mairie de THIMORY, 33 Rue de Montargis.

Article 3 : La régie fonctionne du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année.

Article 4 : La régie paie les dépenses de fournitures de faibles montants, sans mandatement préalable.

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1) Dépenses de petit équipement | 1) Compte d'imputation : 66632 |
| 2) Dépenses autres matières et fournitures | 2) Compte d'imputation : 6068 |
| 3) Matériel et outillage techniques | 3) Compte d'imputation : 21758 |
| 4) Mobilier | 4) Compte d'imputation : 2184 |

Article 5 : Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon le mode de règlement suivant :

- Carte bancaire

Article 6 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

Article 7 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 750 €.

Article 8 : Le régisseur verse auprès du Trésorier Municipal, la totalité des pièces justificatives de dépenses au minimum une fois par trimestre.

Article 9 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 10 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 : Mme le Maire de THIMORY et le Comptable Public assignataire de la Trésorerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

33-2021 Décision Modificative 02 – Budget Assainissement

Mme le Maire informe l'assemblée que la Trésorerie de Châtillon-Coligny nous rappelle l'obligation de prévoir dans le Budget Assainissement, des crédits pour dépréciation des comptes de tiers (impayés de + de 2 ans). Le montant à prévoir s'élève à 2 500 €

Il y a donc lieu de procéder à un transfert de crédits ainsi présenté :

Section d'Exploitation

Comptes	Libellés	Crédits diminués	Crédits augmentés
621	Personnel extérieur au Service	- 2 500 €	
6817	Dotations pour dépréciation des comptes de tiers		+ 2 500 €

Après délibération, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Valide le transfert de crédits
- Charge Mme le Maire de faire procéder aux opérations comptables.

34-2021 Décision Modificative 02 – Budget Communal

Mme le Maire informe l'assemblée que suite à plusieurs intrusions suivies de vol dans la salle polyvalente, il y a lieu de prévoir assez rapidement la sécurisation des bâtiments publics. (Salle polyvalente et Garage Technique)

Le montant à prévoir s'élève à 5 500 €

Il y a donc lieu de procéder à un transfert de crédits ainsi présenté :

Section d'Exploitation

Comptes	Libellés	Crédits diminués	Crédits augmentés
2315	Installat., mat. et outillage tech. (Travaux en cours)	- 5 500 €	
2135	Installat. générales, agencements et aménag. des constructions		+ 5 500 €

Après délibération, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Valide le transfert de crédits
- Charge Mme le Maire de faire procéder aux opérations comptables.

35-2021 Organisation d'un spectacle

Demande de subvention au Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes

Mme le Maire informe l'assemblée que lors des précédentes réunions de la Commission Animation-Communication, il a été proposé de dynamiser la Commune par la mise en place de plusieurs actions.

L'une d'entre elles, porte sur le volet culturel.

Mme le Maire propose à l'assemblée l'organisation d'un premier spectacle, ouvert à tous, qui pourrait être organisé dans le courant du mois de décembre.

Après avoir pris contact avec plusieurs organismes de spectacles professionnels disponibles, il est apparu que l'organisateur (la Commune) peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes. Cette aide départementale subventionnable à hauteur de 3 000 €uros TTC concerne l'achat d'une prestation pour tout spectacle dit des « Arts Vivants », donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le département du Loiret et qui concerne uniquement le cachet artistique.

Le taux de subvention s'élève à 65 % de la dépense subventionnable pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal :

- Valide l'organisation d'un spectacle

- Charge Mme le Maire de retenir un organisme de spectacles professionnels par la signature du contrat
- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes.

Questions et informations diverses :

- **Salle polyvalente** : Intrusions avec vol d'extincteurs, dégradation de la poignée du local Réserves et de la barre anti-panique de la Porte de Secours nécessitent l'installation, assez rapide, d'une alarme afin de sécuriser la salle.
- **Une action de dératisation** a été mise en place aux abords de la Mairie-Cantine-Local en tôles pour un montant de 450 €.
- **Défense Incendie à GrandChamp** : Une réunion publique a été organisée avec les habitants du hameau qui demandent la mise en place d'une réserve enterrée. Des devis vont être sollicités.
- **Monuments aux Morts** : L'association du Souvenir Français accorderait 20 % de subvention pour la rénovation des Monuments aux Morts. Une demande sera faite auprès de Mr le Sous-Préfet (dotation spéciale).
- **Terrain multi-sports**. Matthieu VENON s'est renseigné et informe l'assemblée que 3 à 4 subventions pourraient être octroyées.
- **Les gens du voyage** sont arrivés le dimanche 5 septembre en vue d'un mariage célébré hors commune et devraient repartir vers les 25-26 Septembre.
- **Le prochain tour de la commune**, à vélo et/ou voiture, des conseillers municipaux sera organisé le 18 septembre.
- **L'inauguration du terrain multi-sports de Chailly** aura lieu le 18 septembre à 16h. Matthieu participera.
- **Commission Animation** programmée le 22 septembre à 18h30 pour tous les conseillers disponibles.
- **La Caravane de la rénovation**, destinée aux particuliers, sera installée le 24 septembre de 15h à 19h sur le parking de la Salle Polyvalente.
- **Entretien Communal** avec la Communauté de Communes prévu le 30 septembre à 18h30 pour tous les conseillers disponibles.
- **Commission Urbanisme/Voirie** programmée le 6 octobre à 18h30. Etude du projet de rénovation et sécurisation du Centre-Bourg.
- **Atelier Corps et Mémoire** organisé par l'association Orpadam Clic à destination des seniors du 14 octobre au 22 décembre.
- Matthieu VENON sollicite **le prêt de la salle polyvalente** le 17 décembre pour l'organisation de la fête de Noël du Club Sportif de Lorris. Accord de principe donné.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : 28 OCTOBRE 2021 à 20 h

Séance close.

Fait et délibéré, les ans, mois et jour susdits.

Et ont signé, les membres présents.